

# Compte rendu du conseil municipal

Séance du 20 décembre 2005 à 20 heures 30

**Présents** : Bernard Vougnon, Claude Crance, Jean-Luc Guillaume, Colette Henriet, Philippe Doussot, Daniel Moine, Pascale Dard, Alain Roset.

**Absents excusés** : Jérôme Gayet, Philippe Tisserand.

**Procurations** : de Philippe Tisserand à Bernard Vougnon, de Jérôme Gayet à Claude Crance.

**Secrétaire de séance** : Jean-Luc Guillaume.

## Informations

### \* Logements locatifs

Une expertise a été conduite dans le cadre de la garantie décennale dans l'ancien appartement de Mme Rousseau. Une infiltration due à un débordement de baignoire ayant été constatée, le problème est réglé ; ainsi que dans l'appartement d'Isabelle Vougnon où des traces sont apparues au niveau des rails support de cloison, ceci est dû à la condensation mais ne nécessite pas d'intervention.

### \* Fuite d'eau

Une fuite d'eau après compteur a été constatée sur la partie alimentée par le Val de l'Ognon, celle-ci était due à un collier desserré, celui-ci sera à surveiller régulièrement.

### \* Halte garderie

Mlle Stéphan en arrêt maladie la semaine dernière a été remplacée par Mme Marie Veille qui a déjà effectué des remplacements à la halte garderie de Chaucenne.

Mlle Stéphan a suivi dans le cadre de notre accord avec la ville de Besançon trois demi-journées de stage en crèche afin d'enrichir son expérience.

### \* Vente de bois

Le 8 février 2006 à Rougemont, parcelles 12,13,14 et 15 pour un volume de 137m<sup>3</sup> de différentes essences (hêtre principalement).

L'ONF propose l'abattage préventif de la parcelle 31, résineux atteints de la maladie de Bostrich pour environ 50m<sup>3</sup>. Une entreprise travaillant sur le secteur pourrait traiter cette parcelle. (20€ du billon + 4€ du stère de papeterie).

- **Entrée du village**

Suite à une demande de subvention pour le rond point, M. le Maire a rencontré le vice-président de la commission aménagement de l'espace de la CAGB : M. Sifferlin. Une subvention serait possible dans le cadre d'une mise en valeur de l'entrée du village. Un contact va être pris avec l'Audab pour monter un dossier.

- \* **Rond-point et RD8**

Réunion le 09/12/2005 avec la DDE et DDA pour faire un point sur le chantier et définir un calendrier.

Le 04/01/2006 réunion de chantier avec l'entreprise Clerc pour les réseaux humides et l'ensemble des intervenants. Démarrage du chantier prévu 2<sup>ème</sup> semaine de janvier.

Réseaux humides durée des travaux prévue sur 1 mois.

Réseaux secs (lignes EDF, Télécoms, éclairage public) : intervention à partir du 15-20 avril pour 8 semaines.

Chaussée : intervention prévue mi-juillet.

Présence de feux alternatifs pendant la durée du chantier.

- \* **Point sur le réseau assainissement**

Le réseau principal 'grande-rue' et les conduites transversales ont été inspectées, le réseau est globalement en bon état. Le taux de collecte est de 70%. Le point faible est situé au bas du village, des infiltrations sont à reprendre. Autre problème rencontré : le secteur des Varennes n'a pu être inspecté que sur une longueur peu importante : passage sur terrains privés, diamètre inférieur, coudes bloquant le passage caméra, une autre intervention est prévue.

D'autres investigations seront menées pour tester la canalisation traversant la RD8 à hauteur de la maison 'Magnin' et les canalisations du secteur 'Barrots'.

Dans le futur une vérification du respect des règles de branchements sera mise en place pour les nouvelles constructions.

Suite à ces études, le conseil devra faire des choix pour le futur traitement des eaux à Chauenne en prenant en compte une évolution du nombre d'habitants.

Dans le cadre de travaux collectifs voies et réseaux, le Conseil doit s'interroger sur la mise en place d'une P.V.R. : participation pour voie et réseau, celle ci permettrait à la commune qui avance les infrastructures pour le développement du village de demander aux futurs bénéficiaires une participation financière.

### **\* Lotissement des Bois de Chauenne**

Seul subsiste un problème d'implantation d'une borne incendie, Mr Gaume a été contacté. Selon le géomètre, la responsabilité du terrassier serait engagée; des démarches sont en cours auprès de son assureur. Mr Pernot propriétaire du terrain souhaite un règlement rapide et serait d'accord, pour permettre une solution définitive, de déplacer légèrement son mur. Il est décidé d'attendre la réponse de l'assureur du terrassier jusqu'au 15 janvier.

### **• CAUE**

Le conseil en architecture sera consulté pour plusieurs dossiers d'aménagement :

- Le terrain de jeux du lotissement 'les bois de Chauenne'.
- L'intégration de la mairie dans le centre du village.
- L'aménagement de la cours de l'école.

### **\* Lotissement du château d'eau**

Le plan de bornage de la parcelle de Mr et Mme 'Gusching' a été réalisé par M.Gaume.

### **\* Déneigement à partir du 1<sup>er</sup> janvier**

Une consultation a été faite pour le déneigement pendant la période de formation de Dominique Tisserand, Bruno Henriet a répondu favorablement, son devis est attendu.

### **\* Comité des fêtes**

Réunion de constitution du comité des fêtes mercredi 21 décembre à 18h30.

### **• Projet bâtiment mairie**

Vendredi 16 décembre M. Fostel de HDL a présenté le projet de rénovation du bâtiment mairie.

A la demande des élus présents la partie énergie fera l'objet d'une étude 'géothermie'. La localisation du secrétariat est souhaité sur la gauche de l'entrée, soit dans l'ancienne salle de classe plutôt que sur la droite.

La question de la poursuite de l'activité 'mairie' pendant la durée des travaux, pose quelques problèmes. Les solutions envisagés : location d'un préfabriqué Algéco, travaux par secteur dans le bâtiment actuel ou location d'un espace à l'extérieur des locaux municipaux. Ce choix conditionnera le déroulement des travaux.

Des visites et consultations vont être entreprises.

### **\* CAGB**

Mise en place par la CAGB d'un SIG (système d'information géographique) à partir du cadastre. Cette base servira aux communes et permettra de reporter les réseaux communaux (eau, assainissement, électricité, éclairage) sur une seule et unique base. Cette prestation sera individualisée par collectivité et une redevance sera en rapport avec le niveau de service. Deux correspondants sont nommés pour le suivi et les mises à jour (A.Roset et JL.Guillaume).

## **Délibérations**

### **• Parcelle Mr et Mme Gusching**

Pour autoriser le Maire à signer le plan de bornage de la parcelle Gusching.  
Vote pour à l'unanimité.

### **\* Vente de bois**

Parcelle 31, coupe de résineux en bloc et sur pieds.  
Vote pour à l'unanimité.

### **\* Ecole**

En complément de l'achat télévision, achat d'une table pour 180€.  
Vote pour à l'unanimité.

### **\* Inspection des réseaux**

Choix du prestataires de service pour passer la caméra dans les réseaux :

- Entreprise Acoter pour 658€ ht
- Entreprise Sopréco pour 787 € ht
- Franche Comté Assainissement pour 980€ ht

Retenu Acoter pour 658 € ht.

Vote pour à l'unanimité.

### **\* Permis de conduire D.Tisserand**

Devis réactualisés :

- Maillotte pour 1650€ ttc avec code à repasser, 156h de formation.
- Baud pour 1790 € ttc avec code à repasser.
- Miramas pas de réponse.

Accord pour retenir l'entreprise Maillotte pour 1650€ à compter du 1<sup>er</sup> janvier, sous réserve de visite médicale positive.

Vote pour à l'unanimité.

### **\* Charges locatives : régularisations**

Remboursement pour trop perçu sur le 2<sup>ème</sup> semestre 2005 :

- Mme Rousseau 153€51
- Mme Boudeau 169€57
- JP.Henriet 135€08

Appel pour provision insuffisante sur le trimestre :

- C.Varlet 55€24

Vote pour à l'unanimité.

#### **\* Renouvellement de la cotisation CAUE**

Vote pour à l'unanimité

#### **\* Projet jeunes**

Encaissement du bénéfice de l'animation jeunes du vide grenier 2005 pour un montant de 349€05. Ce montant est destiné à permettre la réalisation de l'œuvre de mémoire de S. Gontarski.

Vote pour à l'unanimité.

#### **\* Mise en place d'un compte pour le comité des fêtes**

Transfert de 453€ sur le compte 'Comité des fêtes' pour démarrage.

Ce montant est la différence entre le bénéfice vide grenier 2005 soit 953€56 et les dépenses engagées pour la décoration de Noël du village (montant non connu précisément à ce jour).

Vote pour à l'unanimité.

#### **\* TGV et indemnisation forêt**

La première proposition de RFF pour indemnisation de la forêt était de 26 263€. Depuis cette proposition un protocole a été signé avec l'UROCOFOR permettant de réévaluer la valeur du fond foncier.

- Valeur des sols réévaluée : passe de 800€/ha à 1400€/ha
- Bois : pas de changement
- Indemnité de réemploi : 5% du principal

Nouvelles indemnités

- Effet de lisière (fragilisation des arbres de bordure)
- Perte de production (2m par rapport aux grillages de ligne)
- Dépréciation surplus unité foncière (séparation des grandes parcelles : 5000€).

Total de l'indemnisation aujourd'hui : 40129€80 pour 1h77,31.

Accord du Conseil pour la proposition RRF sous réserve de l'accord de Domaines, et accord pour autoriser le Maire à signer l'acte de transfert.

Vote pour à l'unanimité.

#### **• Déchets**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 la CAGB a repris la compétence collecte. La commune a dénoncé notre contrat collecte avec l'entreprise au 31 décembre 2005. Afin d'éviter une rupture du service aux habitants, la CAGB sollicite la commune pour un renouvellement du contrat pour une durée de trois mois avec l'entreprise Stehly. A l'issue de ce contrat, la CAGB s'organisera pour contractualiser avec un collecteur.

- Renouvellement du contrat collecte avec l'entreprise N.Stehly jusqu'au 31 mars 2006.
- Transfert de la compétence collecte à la CAGB au 1<sup>er</sup> avril 2006.
- Recyclage : Pirey, porte parole des communes indépendantes, à reconduit le contrat pour un an.
- Verre : Dannemarie, porte parole des communes indépendantes, a également reconduit le contrat verre pour un an.
- Transfert des biens :Bacs à verres et stocks de bacs neufs restant devront être transférés à la CAGB.

Le Conseil autorise le Maire à signer l'avenant et à céder les points d'apport verre à la CAGB. ( Le Conseil s'oppose à la cession des bacs neufs).

Vote pour à l'unanimité

Tarifs de déchets pour 2006 (fixé par la CAGB, sous réserve):

- Part par foyer 68€30
- Part par habitant 37€50

Rappel de tarifs 2005 :

- Part par foyer 63€00
- Part par habitant 46€00